VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DES SPECULATIONS PAYANTES DANS DES

Cottages Doubles et Simples dans de Bonnes Locations

—ET—

Terrains de Valeur à Bâtir

Aproximités des Lignes de Cars.

SUCCESSION DE JOSEPH APKEN.

No 101,258. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No. 339 rue Carondelet JEUDI le 12 décembre, 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 23 octobre 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la cité du District, Division B, siegeant pour l'Hon. A. K. Skinner, juge de la Division B, en cette affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement.—**LA MAISON DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 3918-3920 rue Laurel, située de la rue, avant cinq chambres de chaque coté sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 151, borné par les rues Laurel, Général Taylor, Austerlitz et Annonciation. La dite parcelle de terre mesure trente-six pieds (36) cinq pouces (5) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125) de profondeur entre lignes parallèles et est formée du tout du terrain Seize et d'une partie du terrain No. Dix-sept, adjoignant le dit terrain No. Seize, qui mesure trente pieds (30) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds (6) cinq pouces (5) face à la rue Laurel sur la même profondeur que terrain No. seize, suivant le plan de voyer fait par H. W. Reynolds D. V. V., date du 11 Août 1908, la dite parcelle de terre mesure trente-six pieds (36) cinq pouces (5) face à la rue Laurel commençant à un point cent vingt pieds (120) de distance de l'encoignure des dites rues Laurel et Austerlitz la même largeur sur l'arrière ligne, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) entre lignes parallèles, et est formée du tout du terrain No. seize et d'une partie du terrain No. dix-sept, adjoignant le dit terrain No. seize qui mesure trente pieds (30) face à la rue Laurel, sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. cinq mesure six pieds (6) cinq pouces face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxièmement.—**LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 4825-4827 rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet No. 146 anciennement Ilet No. 5 du Faubourg West Bouligny, borné par les rues Tchoupitoulas (dernièrement Levée), Lyon, Bordeaux et Annonciation, dernièrement Jersey, désigné par la lettre B sur un croquis par Albert C. Blanchard, Depute Voyer de Ville, le 13 Juin, 1887, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grinage, notaire dans cette Ville, le 9 Mar. 1887, aussi sur un croquis par W. J. Seghers, Depute Voyer de Ville, le 2 novembre 1912. D'après les dits croquis, le dit terrain mesure trente et un pieds (31) trois pouces (3) face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent pieds (100).

Troisième.—**UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE**, Nos. 4829-4831 rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque coté, sur un certain terrain situé dans le même district et ilet et adjoignant la seconde ci-dessus propriété décrite, désignée par la lettre "A" sur le dit ci-devant croquis par Albert C. Blanchard, Depute Voyer de Ville, le 13 Juin 1887, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grinage, un notaire dans cette ville, le 9 mai, 1905, aussi le dit croquis par W. J. Seghers, et mesurant d'après ces dits croquis trente et un pieds (31) trois pouces (3) face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent pieds (100).

Quatrième.—**LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 4917-4919 rue Jeannette, sur un certain terrain situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jeannette, Dublin, Poplar et Ave Carrollton, désigné par la lettre X, sur un croquis de voyer, par W. J. Seghers, le 2 nov., 1912, et suivant le dit croquis ou plan de voyer, le dit terrain X commence à une distance de cent seize pieds (116) six pouces (6) et quatre lignes (4) de l'encoignure de la rue Jeannette et de l'ave Carrollton, et mesure trente pieds (30) six pouces (6) et trois lignes (3) face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3), entre lignes parallèles.

Cinquième.—**UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 8120-8122 rue Jeannette ayant trois chambres de chaque côté, sur un certain terrain, situé dans le même district et ilet et adjoignant la quatrième ci-dessus propriété décrite et désignée par la lettre Y sur le dit ci-devant croquis par Seghers, et mesurant d'après le dit croquis, trente pieds (30) onze pouces (11) et une ligne (1) face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) entre lignes parallèles.

Sixième.—**QUATRE CERTAINS TERRAINS**, situés dans l'ancienne ville de Carrollton maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'Ilet désigné sur un vieux plan de Carrollton par le No. 209-B, et sur un plan du Septième District désigné comme Ilet No. 652, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Mark et Poar (dernièrement 19), lesquels terrains sont designés par les Nos. 4, 5 et 6 sur un certain plan fait par H. W. W. Reynolds, voyer annexé à un acte de vente devant Chas. G. Rebentisch, notaire soussigné du 2 sept., 1908, et lesquels dits terrains mesurent chacun d'après le dit plan trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Septième.—**LA MAGNIFIQUE BATISSE SIMPLE A UN ETAGE EN BOIS** No. 3012 rue Quince, relevée du trottoir sous une barrière en fer, avant corridor, sept chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou parcelle de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet bornée par les rues Quince, Holly Grove, Heaton et Hamilton, désigné comme Ilet No. 66 anciennement Ilet No. 355-C, lequel morceau ou parcelle de terre est designé par le No. 98 sur une certificat de voyer et subdivision faite par Walter J. Seghers, Depute Voyer de Ville, date le 15 Août 1912, et mesurant d'après le dit voyer, soixante pieds (60) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Huitième.—**UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que les propriétés précédentes, et désigné sur le dit certificat de voyer et subdivision de Walter J. Seghers par le No. 19, lequel dit terrain No. 19 mesure trente pieds (30) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Neuvième.—**UN CERTAIN TERRAIN** même district et ilet que le terrain précédent, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par le No. 20, et mesure d'après ceci, trente pieds (30) face à la rue Quince sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Dixième.—**DEUX CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, désignés sur le dit plan par Walter J. Seghers par les Nos. 21 et 22, et mesure chacun trente pieds (30) et un pouce (1) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) et dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Onzième.—**UN CERTAIN MORCEAU OU PARCELLE DE TERRE**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant l'écurie en bois à un étage et grange dont on se sert comme laiterie, situé dans le même district et ilet que les propriétés précédemment décrites, désigné sur le dit plan par Walter J. Seghers comme No. 17, et mesure soixante et onze pieds (71) deux pouces (2) face à la rue Holly Grove, sur une profondeur de cent quatre vingt pieds (120) deux pouces (2) entre lignes égales et parallèles.

Douzième.—**TROIS CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par les Nos. 14, 15, et 16, mesurant chacun trente pieds (30) face à la rue Holly Grove sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Treizième.—**UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 13 et formant l'encoignure des rues Holly Grove et Heaton, et mesure d'après le dit plan, trente pieds (30) face à la rue Holly Grove sur une profondeur et face à la rue Heaton, et entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds (120).

Quatorzième.—**DEUX CERTAINS TERRAINS**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et designés sur le dit plan par Seghers par les Nos. 11 et 12 et mesure chacun trente pieds (30) un pouce (1) face à la rue Heaton sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Quinzième.—**UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 10, et mesure d'après cela trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur cent vingt pieds (120) de profondeur et face à la rue Heaton, et forme le coin des rues Hamilton et Heaton.

Seizième.—**TROIS CERTAINS TERRAINS**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, designés sur le dit plan de Seghers par les Nos. 7, 8, et 9, et mesure chacun d'après le dit plan, trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS.—La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans la dite partie de crédit s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et privilèges pour la dite partie de crédit non payée et devant être représentée par le lien de vendeur portant un intérêt de sept pour cent à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour protéger le possesseur des dits billets. Toutes les taxes pour l'année courrante devant être payées au prorata depuis la date de l'acte de vente. Tous les loyers devant appartenir aux propriétés jusqu'à la date que l'acte de vente sont signés. Tous les certificats devant être aux frais des propriétés. Les Actes de vente devant être passés devant W. C. Rogers notaire aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé avec le dit encanteur au moment de l'adjudication.

W. F. BREWER, Avocat.

nov-10-17-24--dec-1-8-12

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession d'un Joli Cottage Simple retiré No 620 rue Galvez, entre les rues Perdido et Poydras.

JEUDI, LE 5 DECEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE MARGARET E. BARES.

No101 915—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division —.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 5 décembre 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cette cour en date du 8 octobre 1912 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la Première District de cette ville, et désignée comme lot No Douze, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Jonsson, Perdido et Poydras sur un plan déposé dans le bureau de A. J. Villa, ancien notaire dans cette ville, comme plan Me Ut d'après lequel plan le dit terrain mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent cinquante deux pieds trois pouces et quatre lignes.

Les améliorations se trouvant sur le Cottage ci-dessus consistent en un cottage simple en bois recouvert en ardoise, ayant 4 chambres, galeries de face et de côté.

Conditions—Le solde comptant, et le solde s'il y a, en un crédit d'un an, représenté par billet de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque et privilège. Lesdites ventes avec toutes les clauses usuelles de sécurité devra être passé devant la dame A. Beck notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra assumer et payer les taxes de 1912 ainsi que les certificats de hypothèques courrantes. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication en sus du prix de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

806 rue Perdido.

8 nov—3 10 17 24—dec 1 5

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains à vapeur. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich Augsbourg. En 1908: 8863 visiteurs. Propectus et informations données gratuitement par Perpetuelle de Kurverwaltung, Wörishofen, Bavière.

VENTES A D'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

MAISONS DOUBLES A ALGIERS

Près d'une ligne de cars.

MME ANNIE BRUCHTEL et al. vs CHARLES T. WHELAN et al.

No. 87,354. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No. 339, rue Carondelet.

JEUDI, le 19 DECEMBRE 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 25 octobre 1912, signé le 4 novembre 1912 par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement.—**LA MAISON DOUBLE EN BOIS**, à un étage, No. 4336 avenue Webster, ayant cinq chambres de chaque coté, sur un certain terrain ou parcelle de terre situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Webster et les rues Eliza, Alix et Waltier, désigné comme Ilet No. 73, borné par les rues Eliza, Alix, Webster et Waltier, et désigné par le dit plan ou croquis de voyer fait par Chas. Lewis, Depute Voyer de Ville date le 21 octobre 1908, d'après le dit croquis le dit terrain ou parcelle de terre mesure quarante huit pieds (48) face à l'avenue Webster même largeur dans le fond sur cent vingt neuf pieds (129) cinq pouces (5) et deux lignes (2) de profondeur sur la ligne de coté du terrain "B" et la même profondeur et face à la rue Eliza de cent vingt neuf pieds (129) quatre pouces (4) et 24 lignes (2) formant le coin de l'avenue Webster et de la rue Eliza et terrain A, lui partie de et est pris du tout des terrains original désignés par le No. 73 et une partie du No. cinq.

Secondement.—**LA MAISON DOUBLE EN BOIS**, Nos. 438 et 440 ave Webster, ayant cinq chambres de chaque coté sur un certain terrain ou parcelle de terre situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'Ilet No. 72, borné par l'ave Webster et les rues Eliza, Alix et Waltier, désigné sur le dit croquis ou plan fait par C. Lucas Lewis, Depute Voyer de ville sous la date du 21 octobre, 1908 comme terrain "B" et mesure d'après le dit voyer quarante six pieds (46) cinq pouces (5) et une ligne (1) face à l'avenue Webster, même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt neuf pieds (129) six pouces (6) et deux lignes (2) sur la ligne de coté du terrain No. Neuf et cent vingt neuf pieds (129) cinq pouces (5) et deux lignes (2) sur la ligne de coté du terrain "A" le dit terrain "B" est pris et forme partie du terrain original désigné par le No. dix et une partie du terrain original désigné par le No. onze.

Troisièmement.—**LA MAISON DOUBLE EN BOIS**, à un étage, No. 324 avenue Webster, ayant trois chambres de chaque coté, sur un certain terrain ou parcelle de terre situé dans le cinquième District de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Webster et les rues Waltier, Alix et Eliza, désigné comme Ilet No. soixante treize le dit terrain est désigné par le No. neuf sur un croquis ou plan fait par C. Lucas Lewis, Depute Voyer de ville date le 21 octobre, 1908 d'après lequel dit croquis ou plan le dit terrain mesure trente et un pieds 31 sept pouces (7) face à l'avenue Webster, même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de coté du terrain "B" sur cent vingt neuf pieds (129) six pouces (6) et deux lignes (2) et une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt neuf pieds (129) sept pouces (7).

CONDITIONS COMPTANT dix pour cent comptant sera reclamé des acquereurs au moment de la vente. Actes de vente devant F. J. Woulfe, Notaire aux frais des acquereurs.

McCLOSKEY and BENEDICT, Avocats

nov 17 24-Dec 1-8-15-19

ANNONCE JUDICIAIRE.

ECURIE EN BOIS A UN ETAGE

Nos 1116-1120 RUE St-Claude

—ET LE—

Joli Cottage Simple No 1534 Rue Broad.

Succession de John S. Anderson

No 91 371

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—MARDI, 26 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 21 novembre 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1er Lot.—La petite maison en pièce à un étage en bois, No 1534 rue Broad, située du côté gauche avec une grille en fer, ayant galerie, 5 chambres, etc., sur un certain terrain situé de la Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans le carré borné par les rues Broad, Columbus, Liberty et Bienville, désigné comme terrain No 2 sur un croquis fait par George H. Grandjean daté du 17 mai 1892, une copie duquel est annexé à un acte de vente par Dominique Dumagnan au "Italo-American Homestead Association", passé devant Théophile Cotonia, not. pub. le 1er juin 1893, lediteur, au moyen d'un plan de bornage fait par C. U. Lewis, daté du 27 février 1905 et annexé à un acte passé devant C. C. Wenck, notaire le 24 février 1905, ledit lot mesurant quarante quatre (44) pieds (44) pouces et six (6) lignes de fer à la rue St Claude, commençant à une distance de cent quinze (115) pieds six (6) pouces de l'angle de Claude et Dumaine, et quarante trois (43) pieds six (6) pouces en longueur dans le fond sur une profondeur d'environ cent vingt huit (128) pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option du l'acquéreur, le solde payable en deux paiements égaux dans un et deux ans, de l'acquéreur portant intérêt sous hypothèque du sujet pour cent, garantie par hypothèque spéciale sur et lien de vendeur et toutes les clauses de sécurités sur la propriété vendue. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) en sus du prix d'achat sera requis du dernier enchérisseur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente passés devant Jos. C. Wenck notaire, aux frais des acquéreurs.

Mesdames Forster Spencer & Cosby, avocats.

26 oct—26—nov 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple en Bois

No 3425 Rue Cathoun.

SUCCESSION DE LEWIS McGINTY.

No 101.437—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI le 12 décembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre émané du 6 novembre 1912 de l'Hon. Pierce Parker, juge de la susdite Cour Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir—

Un cottage simple en bois à un étage, situé du côté droit, contenant quatre chambres, galerie, etc., No 3425 rue Calhoun, sur un certain lot de terrain situé dans la Troisième District de cette ville, borné à la rue Broad, par les rues Calhoun, McKinney, Hurst et la ligne de bienvoisinage; ledit lot est désigné sur le No 7 sur un plan par R. M. Pearson voyer, daté du 31 mars 1906 annexé à un acte devant E. R. Trist, notaire public, en date du 9 avril 1906 et sera et vendu plus ledit lot mesurant quarante quatre (44) pieds de front et trente trois pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Dans un vaste sous qui s'ensuivra.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et payables en 1912 en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant devant rendu au moment de la vente. Actes de vente devant A. Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrich, avocat.

10 nov—10 17 24—dec 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple No 4023 rue Théophile

Succession de Henri Dumas et Dite.

No 101 964—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division —.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 924 rue Gravier—MARDI le 26 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu en vertu de cet ordre émané de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans le carré No trente du vieux plan du Faubourg Les Boulangers, et entre les Nos 112 du nouveau plan fait par Henry C. Bouny, voyer, borné par les rues Claiborne, Tchoupitoulas, Jourdan (anciennement Annonciation) et Harmony, ledit lot est désigné par le No cinq sur un plan dressé par le dit voyer, et mesurant trente pieds de front sur la rue Claiborne, et de la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent vingt neuf pieds (129) entre lignes parallèles, et formant le coin de la rue Harmony et de la rue Claiborne, et formant le coin de la rue Harmony et de la rue Tchoupitoulas, ledit lot est désigné sur le dit plan du voyer par le No cinq, et mesurant trente pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent vingt neuf pieds (129) entre lignes parallèles